

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SOLIDARITÉS ACTIVES

#### **Arrêté du 3 mai 2010 fixant la composition du bureau de dépouillement du scrutin du 18 mai 2010 (commission administrative paritaires du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales)**

NOR : SASR1030339A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, la ministre de la santé et des sports et le ministre de la jeunesse et des solidarités actives,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant la date des élections en vue de la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales, des techniciens de physiothérapie relevant du ministre chargé de la santé et des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu les listes de candidatures présentées par les organisations syndicales représentatives ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le bureau de vote, constitué à la direction des ressources humaines, chargé d'effectuer le dépouillement des scrutins relatifs aux élections du 18 mai 2010 pour la désignation des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales, est composé comme suit :

Président : M. Jean VILLARET.

Suppléante : Mme Marie-Christine FOUSSE.

Secrétaire : Mme Amandine SCHARF.

Suppléante : Mme Florence REGARE.

Délégués de liste :

Mme Cathy AUGER-DUBOIS, représentante de la liste présentée par le syndicat CFDT.

Suppléante : Mme Marie-Ange SIFFREDI.

M. Alain OLMOS, représentant de la liste présentée par le syndicat CFTC.

Suppléant : M. Gérard CAMINZULI.

Mme Sylvie DENOYER, représentante de la liste présentée par le syndicat CGT.

M. Jean-Jacques TOUCHARD, représentant de la liste présentée par le syndicat FO.

Suppléante : Mme Monique ROYBIN.

Mme Renée ISAMBERT, représentante de la liste présentée par le syndicat SUD travail affaires sociales.

M. Jean-Noël GALY, représentant de la liste présentée par le syndicat UNSA ;

Suppléante : Mme Martine NOULIN.

Article 2

Sont désignés en qualité de scrutateurs :

Mme Céline BARROU.  
Mme Catherine DELANOUE.  
Mme Josiane FRANCES.  
M. Alain LAINE.  
Mme Estelle PERONI.  
Mme Catherine PIGET.  
Mme Marie-Hélène QUINCHON.  
Mme Marie-Françoise LAURENT.  
M. Franck ZILIO.

Article 3

Le bureau de vote est chargé de la proclamation des résultats des élections conformément aux dispositions des articles 18 et suivants du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 susvisé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 3 mai 2010.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur du droit du personnel  
et des relations sociales,*  
É. WAISBORD